

Nous Bourgeois-maîtres et Sénat de
la République et Ville Anseïatique de
Hambourg Ayant approuvé, confirmé et
ratifié de notre part la Convention de
Navigation et de Commerce, ainsi que
l'article séparé et secret y ajouté, conclus
et signés à Rio de Janeiro le dix Sept Novembre
de l'année mil huit cent vingt Sept,
entre les Plénipotentiaires de Sa Majesté
l'Empereur du Brésil, et les Plénipotentiaires
des Républiques et Villes Anseïatiques de
Lubeck, Brême, et Hambourg: Et la dite
Convention déterminant que les ratifi-
cations seront échangées à Londres
dans l'espace de quatre mois après
la Signature de la Convention, nous
avons nommé et constitué Monsieur
James Colquhoun, notre Agent et Consul
Général près Sa Majesté Britannique
à Londres, pour échanger dans la forme
usitée, avec Son Excellence, Monsieur
le Vicomte d'Itakayama à Londres,
nommé à cet effet par Sa Majesté,
l'Empereur

l'Empereur du Brésil, ou avec la personne
que Son Excellence pourroit se trouver
dans le cas de substituer pour l'échange
l'acte de notre ratification datée de
ce jour contre l'acte de la ratification
de dite Sa Majesté Impériale, ainsi
que nous donnons par les présentes au
dit St. James Colquhoun le plein pouvoir
à cet effet.

En foi de quoi ces présentes sont
signés par Monsieur le Bourquemaître,
Président du Sénat, et munis du
Sceau de notre République.

Donné à Hambourg, le vingt
unième jour du mois de Février de
l'an mil huit cent vingt huit.

Le Bourquemaître Président
(L. S.) du Sénat de la République
de Hambourg

Signé / Guillaume Anstuck.

par le Président

St. Banks D^r

par copie conforme
Colquhoun.

Secrétaire